

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE  
LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 16 février 2021.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, tenue le mardi 16 février 2021 à 14 h, par visioconférence, sous la présidence de M<sup>me</sup> Micheline Anctil, mairesse de la Ville de Forestville et préfet de comté.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Francis Bouchard	Les Bergeronnes
M <sup>me</sup>	Lise Boulianne	Sacré-Coeur
M.	Charles Breton	Tadoussac
M.	André Desrosiers	Les Escoumins
M.	Richard Foster	Forestville
M <sup>me</sup>	Marie-France Imbeault	Colombier
M.	Donald Perron	Longue-Rive
M.	Gontran Tremblay	Portneuf-sur-Mer

Assistent également à cette séance :

M.	Kevin Bédard	Directeur du Service de l'aménagement du territoire et directeur général et secrétaire-trésorier adjoint
M <sup>me</sup>	Marylise Bouchard	Agente aux communications
M <sup>me</sup>	Claudine Dufour	Adjointe administrative
M.	Paul Langlois	Directeur général et secrétaire-trésorier
M.	Stéphane Rémillard	Directeur du Service de développement économique

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du préfet;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation de procès-verbaux :
  - 3.1. Séance ordinaire du 19 janvier 2021;
  - 3.2. Séance extraordinaire du 5 février 2021;
4. Messages et activités du préfet;
5. Administration générale :
  - 5.1. Gestion contractuelle - liste des contrats de 2 000 \$ et plus avec un même fournisseur pour l'année 2019;
  - 5.2. Adoption du rapport annuel 2019 sur l'application du Règlement 150-2019 portant sur la gestion contractuelle;
  - 5.3. Adoption du rapport annuel 2020 sur l'application du Règlement 150-2019 portant sur la gestion contractuelle;
  - 5.4. Entente portant sur un dossier de taxation avec la municipalité des Bergeronnes;

- 5.5. Plan de développement de la zone agricole (PDZA) - signature de l'entente avec le MAPAQ;
  - 5.6. Adoption d'un avenant portant sur l'entente sectorielle de développement économique avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
  - 5.7. Dépôt de la liste pour l'acquisition d'équipements informatiques et d'ameublement;
6. Aménagement du territoire :
- 6.1. Appui au projet de sentier de contournement du territoire de la réserve de Pessamit des clubs de motoneigistes et de quad de la Côte-Nord;
7. Gestion des matières résiduelles :
- 7.1. Révision du Plan de gestion des matières résiduelles;
  - 7.2. Construction d'un centre de transfert des matières résiduelles aux Bergeronnes et fourniture et installation d'une balance aux écocentres des Bergeronnes et de Portneuf-sur-Mer - paiement de Groupe-Conseil TDA;
  - 7.3. Réparation de plateformes à l'écocentre de Portneuf-sur-Mer - octroi d'un contrat;
  - 7.4. Construction d'une plateforme à l'écocentre des Bergeronnes;
  - 7.5. Construction d'un bâtiment d'accueil à l'écocentre des Bergeronnes;
8. Développement économique et social :
- 8.1. Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) - adoption d'un projet;
  - 8.2. Fonds de soutien au développement des communautés en santé (FDCS) - adoption de projets;
  - 8.3. Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) - adoption d'un projet;
  - 8.4. Politique de soutien aux entreprises (PSE) - adoption d'un projet;
  - 8.5. Opération emploi Haute-Côte-Nord 2021 - entente avec Services Québec;
  - 8.6. Formation et coaching en marketing numérique - partenariat avec la SADC de la Haute-Côte-Nord;
9. Développement culturel et touristique :
- 9.1. Commission des Arts et de la Culture - acceptation d'un nouveau membre;
  - 9.2. Modification à la Politique d'acquisition d'oeuvres d'art - adoption;
10. Transport :
- 10.1. Autorisation de déposer une demande de financement pour réaliser une étude portant sur la faisabilité d'un organisme dédié au transport collectif et au transport adapté;
  - 10.2. Autorisation à lancer un appel d'offres sur l'opportunité d'établir un système de transport en commun sur le territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord;
11. Centre administratif :
- 11.1. Nettoyage et désinfection du système de ventilation - octroi d'un contrat;
  - 11.2. Travaux d'aménagement d'un bureau d'accueil - paiement des travaux;

- 11.3. Autorisation à lancer un appel d'offres visant l'installation d'une fibre optique au centre administratif de la MRC;
  - 11.4. Autorisation à lancer un appel d'offres visant à actualiser le système téléphonique de la MRC;
12. Ressources humaines :
- 12.1. Recommandation d'embauche - directrice du Service technique et de l'environnement;
13. Correspondance :
- 13.1. Appui à l'Alliance de l'industrie touristique du Québec;
14. Gestion financière :
- 14.1. Adoption du rapport des déboursés;
  - 14.2. Adoption du règlement 153-2021 décrétant la création d'un fonds de roulement à la MRC de La Haute-Côte-Nord;
15. Affaires nouvelles :
- 15.1. Reconnaissance du Motel de l'Énergie comme aire de services essentiels permanents sur la route 389;
16. Période de questions;
17. Fermeture de la séance.

### ***Ouverture de la séance***

Puisqu'il n'est pas possible de se réunir dans la salle du conseil en raison du non-respect des directives de distanciation physique actuelles énoncées par la Direction de la santé publique, le conseil siège à huis clos, par visioconférence. Les journalistes du territoire assistent à la séance par visioconférence.

Madame Micheline Anctil, préfet, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

#### **RÉSOLUTION 2021-02-033**

### ***Lecture et adoption de l'ordre du jour***

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme présenté;

QUE le point 15. *Affaires nouvelles* soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

#### **RÉSOLUTION 2021-02-034**

### ***Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2021***

Il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2021, tel que transmis préalablement à tous les membres du conseil;

QUE tous les membres du conseil reconnaissent avoir reçu lesdites copies et demandent la dispense de la lecture.

RÉSOLUTION 2021-02-035

***Approbation du procès-verbal  
de la séance extraordinaire du 5 février 2021***

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 février 2021, tel que transmis préalablement à tous les membres du conseil;

QUE tous les membres du conseil reconnaissent avoir reçu lesdites copies et demandent la dispense de la lecture.

***Messages et activités du préfet***

Madame Ancil fait rapport des dossiers, rencontres, congrès, tables de travail et activités auxquels elle a participé au cours des dernières semaines dont :

- Services de traversiers pour la saison 2021 (Trois-Pistoles/Les Escoumins et Rimouski/Forestville);
- Rencontres avec Hydro-Québec pour la ligne Micoua-Saguenay et le Programme de mise en valeur intégré qui en découle;
- Soutien à Action chômage Côte-Nord.

Elle insiste également sur l'importance de la vaccination contre la COVID-19 et invite la population à se faire vacciner.

RÉSOLUTION 2021-02-036

***Gestion contractuelle - liste des contrats de 2 000 \$ et plus  
avec un même fournisseur pour l'année 2019***

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 961.4 (2) du *Code municipal du Québec* prévoyant la publication sur son site Web, au plus tard le 31 janvier de chaque année, de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte et publie sur son site Web la liste des contrats de 2 000 \$ et plus passés en 2019 avec un même contractant, lorsque l'ensemble des contrats comporte une dépense totale supérieure à 25 000 \$, soit :

Fournisseur	Description	Montant de la dépense
PG Solutions inc.	Contrat entretien et soutien – logiciels comptabilité et évaluation foncière :	40 763,90 \$

	Acquisition d'équipements et de licences informatiques :	11 949,31 \$
	<b>Total :</b>	<b>52 713,21 \$</b>
<b>Cain Lamarre</b>	Honoraires professionnels :	<b>27 989,59 \$</b>
<b>Fédération québécoise des municipalités</b>	Honoraires professionnels (Service d'assistance juridique et Service de ressources humaines) :	13 591,69 \$
	Étude - Diagnostic organisationnel :	16 741,60 \$
	<b>Total :</b>	<b>30 333,29 \$</b>
<b>Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf</b>	Enfouissement des ordures et redevances à l'enfouissement :	<b>326 663,83 \$</b>
<b>Société V.I.A. Inc.</b>	Traitement des matières recyclables :	<b>40 498,79 \$</b>
<b>Groupe Ultima Inc.</b>	Assurances :	<b>52 185,00 \$</b>
<b>Municipalité de Tadoussac</b>	Mise aux normes des bâtiments de la Ferme Hovington – travaux de plomberie :	7 737,82 \$
	Mise aux normes des bâtiments de la Ferme Hovington – travaux pour fosse septique, structure, électricité :	33 191,79 \$
	<b>Total :</b>	<b>40 929,61 \$</b>
<b>Mallette S.E.N.C.R.L.</b>	Vérification externe :	<b>32 894,35 \$</b>

RÉSOLUTION 2021-02-037

***Adoption du rapport annuel 2019 sur l'application du Règlement 150-2019 portant sur la gestion contractuelle***

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit, conformément aux dispositions de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. 27.1) ainsi que de l'article 43 du *Règlement n° 150-2019 sur la gestion contractuelle*, déposer un rapport annuel concernant l'application de son règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la MRC en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son règlement de gestion contractuelle et mises en place afin d'assurer une saine gestion de ses contrats;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte et publie sur son site Web le Rapport annuel 2019 sur l'application du Règlement 150-2019 portant sur la gestion contractuelle.

RÉSOLUTION 2021-02-038

***Adoption du rapport annuel 2020 sur l'application du Règlement 150-2019 portant sur la gestion contractuelle***

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit, conformément aux dispositions de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. 27.1) ainsi que de l'article 43 du *Règlement n° 150-2019 sur la gestion contractuelle*, déposer un rapport annuel concernant l'application de son règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la MRC en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son règlement de gestion contractuelle et mises en place afin d'assurer une saine gestion de ses contrats;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte et publie sur son site Web le Rapport annuel 2020 sur l'application du Règlement 150-2019 portant sur la gestion contractuelle.

RÉSOLUTION 2021-02-039

***Entente portant sur le dossier de taxation du centre de tri de la MRC avec la municipalité des Bergeronnes - autorisation***

CONSIDÉRANT le différend qui perdure depuis 2019 portant sur la taxation du centre de tri opéré par la MRC sur le territoire de la municipalité des Bergeronnes;

CONSIDÉRANT QUE les parties souhaitent régler le dossier;

CONSIDÉRANT QUE les directions générales des deux parties ont sont venues à un accord;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise le versement d'un montant de 4 240,20 \$ représentant le règlement final du différend opposant la MRC de La Haute Côte-Nord à la Municipalité de Bergeronnes dans le dossier de taxation du centre de tri opéré par la MRC et situé au 1005, rang St-Joseph, sur le territoire de la municipalité des Bergeronnes;

QU'il autorise la préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à cette entente.

RÉSOLUTION 2021-02-040

***Plan de développement de la zone agricole (PDZA) - signature de l'entente avec le MAPAQ***

CONSIDÉRANT QUE la MRC a formulé une demande de soutien financier pour la réalisation d'un plan de développement de la zone agricole sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a accepté la demande de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière est conditionnelle à la signature d'un protocole d'entente et que le conseil de la MRC en accepte les modalités;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise le directeur général à signer le protocole d'entente avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation portant sur la réalisation du plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de La Haute-Côte-Nord;

QU'il mandate le directeur général pour assurer la coordination de la réalisation du PDZA.

**Adoption d'un avenant portant sur l'entente sectorielle  
de développement économique avec  
le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation**  
(réf. : point 5.6)

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

RÉSOLUTION 2021-02-041

**Adoption de la liste pour l'acquisition d'équipements  
et licences informatiques et d'ameublement**

Il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, appuyé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil accepte la liste d'équipements, licences informatiques et mobilier à acquérir en 2021, telle que reproduite à l'annexe 1.

RÉSOLUTION 2021-02-042

**Relocalisation du sentier Trans-Québec -  
appui au Club Manic Quad**

CONSIDÉRANT QUE les sentiers de motoneige Trans-Québec 3 (TQ-3) et de Quad Trans-Québec 50 (TQ-50) utilisent le même tracé et permettent de relier les sentiers de la Côte-Nord à ceux du reste du Québec;

CONSIDÉRANT QU'une portion de ce sentier est située sur le territoire de la Réserve de la communauté innue de Pessamit et qu'en décembre dernier, pour diverses raisons, l'accès au territoire de la réserve a été refusé par le Conseil de Bande, de sorte que le sentier Trans-Québec se termine dorénavant à l'entrée ouest du territoire de la réserve;

CONSIDÉRANT QU'il n'existe présentement aucun chemin de contournement possible et qu'il est nécessaire de revoir le tracé dudit sentier afin que celui-ci passe à l'extérieur du territoire de la Réserve de Pessamit;

CONSIDÉRANT QU'un projet visant la relocalisation du sentier est déposé par le Club Manic Quad dans le cadre du *Programme d'aide financière aux véhicules hors route - Infrastructure et protection de la faune 2020-2021 - Volet 1*;

CONSIDÉRANT QU'une des priorités régionales de la Côte-Nord adoptées le 27 juin 2017 et révisées le 5 juin 2019, est de soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE deux actions à privilégier dans le cadre de cette priorité sont de :

- Soutenir le développement de l'industrie touristique pour en faire une destination de calibre international; et
- Favoriser les actions de l'industrie touristique permettant de prolonger les saisons estivales et hivernales;

CONSIDÉRANT que le projet du Club Manic Quad s'inscrit dans la poursuite des objectifs fixés dans le cadre des priorités régionales de la Côte-Nord, puisque les sentiers TQ-3 et TQ-50 sont des attraits touristiques majeurs pour la région et qu'ils relient les sentiers de véhicules hors route de la Côte-Nord à ceux du reste du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie le projet déposé par le Club Manic Quad dans le cadre du *Programme d'aide financière aux véhicules hors route - Infrastructure et protection de la faune 2020-2021 - Volet 1.*

RÉSOLUTION 2021-02-043

***Révision du Plan de gestion des matières résiduelles -  
demande de prolongation du délai***

CONSIDÉRANT le dépôt du *Projet de loi no 65 - Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective* à l'Assemblée nationale;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord demande de prolonger le délai de cinq à sept ans pour la révision de son *Plan de gestion des matières résiduelles* afin de lui permettre de respecter la future *Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective.*

***Construction d'un centre de transfert des matières résiduelles  
aux Bergeronnes et fourniture et installation d'une balance  
aux écocentres des Bergeronnes et de Portneuf-sur-Mer -  
paiement de Groupe-Conseil TDA***

*(réf. : point 7.2)*

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

RÉSOLUTION 2021-02-044

***Réparation de plateformes à l'écocentre  
de Portneuf-sur-Mer - octroi d'un contrat***

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réparation de plateformes en asphalte à l'écocentre de Portneuf-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE ces réparations peuvent être en asphalte (Option A) ou en béton (Option B);

CONSIDÉRANT QU'une seule des neuf entreprises invitées a déposé une soumission dans le délai prescrit à l'appel d'offres, soit :

ENTREPRISES INVITÉES À SOUSSIONNER	PRIX FORFAITAIRE (excluant les taxes)	
	OPTION A Réparations en asphalte	OPTION B Réparations en béton
Constructions Amisk inc. 47, rue de la Réserve Essipit (Québec) GOT 1K0	—	—
Les Excavations A. Savard inc. 101, route 138 Ouest Forestville (Québec) GOT 1E0	—	—



Les Constructions SRV inc. 106, rue Principale Les Bergeronnes (Québec) GOT 1G0	52 050 \$*	–
Les Entreprises Francken inc. 1869, route 172 Tadoussac (Québec) GOT 2A0	–	–
Monsieur Jean-Yves Morneau 9069-9448 Québec inc. 291-A, route 138 Les Escoumins (Québec) GOT 1K0	–	–
Transport R. Lamarre et fils 1, 4 <sup>e</sup> Rue Forestville (Québec) GOT 1E0	–	–
Construction Rémi Tremblay inc. 5, rue Girard Longue-Rive (Québec) GOT 1Z0	–	–
Construction R.H. 2000 inc. 490, chemin Robert Sacré-Coeur (Québec) GOT 1Y0	–	–
Construction et rénovation Stéphane Ouellet inc. 77, 2 <sup>e</sup> Avenue, porte 14 Forestville (Québec) GOT 1E0	–	–

CONSIDÉRANT QUE la soumission des Constructions SRV inc. a été jugée conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord octroie un contrat à l'entreprise Les Constructions SRV inc., située au 106, rue Principale, Les Bergeronnes (Québec) GOT 1G0, pour la réparation des plateformes de l'écocentre de Portneuf-sur-Mer selon l'option A, soit en asphalte, au prix forfaitaire de 52 050 \$ excluant les taxes;

QUE le conseil autorise la préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celui-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

#### RÉSOLUTION 2021-02-045

#### ***Construction d'une plateforme à l'écocentre des Bergeronnes***

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la construction d'une plateforme en asphalte à l'écocentre des Bergeronnes;

CONSIDÉRANT QU'aucune des neuf entreprises invitées n'a déposé de soumission dans le délai prescrit à l'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, appuyé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil mandate la direction générale pour lancer un second appel d'offres sur invitation pour la réalisation de ce mandat.

RÉSOLUTION 2021-02-046

**Construction d'un bâtiment d'accueil  
à l'écocentre des Bergeronnes**

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la construction d'un poste d'accueil à l'écocentre des Bergeronnes;

CONSIDÉRANT QU'aucune des neuf entreprises invitées n'a déposé de soumission dans le délai prescrit à l'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE le conseil mandate la direction générale pour convenir d'une entente de gré à gré avec un entrepreneur pour la construction d'un poste d'accueil à l'écocentre des Bergeronnes.

RÉSOLUTION 2021-02-047

**Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) -  
adoption d'un projet**

CONSIDÉRANT QU'un promoteur a déposé un projet dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants* (PSPS);

CONSIDÉRANT QUE la MRC gère la PSPS à même le Volet 2 du *Fonds régions et ruralité* (FRR);

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les critères d'admissibilité de cette politique;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif a analysé le projet et qu'il est favorable à l'octroi de financement, selon différentes conditions;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, appuyé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, selon les recommandations du comité consultatif en développement économique, accepte d'accorder une aide financière au projet suivant dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants* :

N° dossier	Promoteur	Titre du projet	Aide financière accordée
2020-093	Municipalité de Tadoussac	Aménagement d'un stationnement écoresponsable	50 000 \$

QU'il autorise la préfet et/ou le directeur général à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ce projet.

RÉSOLUTION 2021-02-048

**Fonds de soutien au développement des communautés  
en santé (FDSC) - adoption de projets**

CONSIDÉRANT QUE des promoteurs ont déposé des projets dans le cadre du *Fonds de soutien au développement des communautés en santé* (FDSC);

CONSIDÉRANT QUE les projets rencontrent les critères d'admissibilité de cette entente et que des sommes sont disponibles;

CONSIDÉRANT QUE le comité a analysé les projets et qu'il est favorable à l'octroi de financement, selon différentes conditions;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, selon les recommandations du comité d'analyse, accepte d'accorder une aide financière aux projets suivants dans le cadre du *Fonds de soutien au développement des communautés en santé* :

N° dossier	Promoteur	Titre du projet	Aide financière accordée
2020-055	Municipalité de Portneuf-sur-Mer	Aménagement du parc Jean-Maurice Martel	5 000 \$
2020-089	Municipalité de Colombier	Bancs de parc municipaux	4 500 \$
2020-091	Municipalité de Sacré-Cœur	Aménagement d'un anneau de glace	3 500 \$
2021-001	École cycliste Haute-Côte-Nord	Développement de la pratique de fatbike	4 840 \$
2021-004	Organisme des bassins versants de la Haute-Côte-Nord	Votre eau de pluie, elle est potable?	5 000 \$

QU'il autorise la préfet et/ou le directeur général adjoint à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ces projets.

#### RÉSOLUTION 2021-02-049

### ***Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) - adoption d'un projet***

CONSIDÉRANT QU'un promoteur a déposé un projet dans le cadre du *Fonds québécois d'initiatives sociales* (FQIS);

CONSIDÉRANT QUE le comité a analysé ce projet et qu'il est favorable à l'octroi de financement;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, selon les recommandations du comité d'analyse, accepte d'accorder une aide financière au projet suivant dans le cadre du *Fonds québécois d'initiatives sociales* (FQIS) :

N° dossier	Promoteur	Titre du projet	Aide financière accordée
2020-052	Ville de Forestville	Valorisation du parc Albertus	16 868 \$

QU'il autorise la préfet et le directeur général adjoint à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ce projet.

#### RÉSOLUTION 2021-02-050

### ***Politique de soutien aux entreprises (PSE) - adoption d'un projet***

CONSIDÉRANT QU'un promoteur a déposé un projet dans le cadre de la *Politique de soutien aux entreprises* (PSE);

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les critères d'admissibilité de cette politique;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'investissement a analysé le projet et qu'il est favorable à l'octroi de financement;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, appuyé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, selon les recommandations du comité d'investissement, accepte d'accorder une aide financière au projet suivant dans le cadre de la *Politique de soutien aux entreprises* (PSE) :

N° dossier	Promoteur	Titre du projet	Aide financière accordée
2020-037	Ferme Yves Laurencelle	Ferme Yves Laurencelle - reconstruction	1 119,83 \$

QU'il autorise la préfet et/ou le directeur général à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ce projet.

#### RÉSOLUTION 2021-02-051

### ***Opération emploi Haute-Côte-Nord 2021 - entente avec Services Québec***

CONSIDÉRANT l'entente de partenariat à intervenir entre la MRC et Services Québec pour la 17<sup>e</sup> édition d'Opération emploi Haute-Côte-Nord;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le conseil désigne Monsieur Paul Langlois, directeur général, à titre de signataire pour tous les documents relatifs à cette entente.

#### RÉSOLUTION 2021-02-052

### ***Formation et coaching en marketing numérique - partenariat avec la SADC de la Haute-Côte-Nord***

CONSIDÉRANT QUE la présence numérique des entreprises est de plus en plus importante, surtout en période de crise sanitaire;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial que les entrepreneurs de La Haute-Côte-Nord soient outillés pour mieux affronter cette réalité;

CONSIDÉRANT QUE la SADC de la Haute-Côte-Nord souhaite travailler en partenariat avec la MRC afin d'offrir une série de formations en marketing numérique incluant un volet de coaching;

CONSIDÉRANT QUE la SADC sollicite une participation financière de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte de participer financièrement à la mise en place, par la SADC de la Haute-Côte-Nord, d'une série de formations en marketing numérique incluant un volet de coaching, pour un montant maximal de 3 061,04 \$.

RÉSOLUTION 2021-02-053

**Commission des Arts et de la Culture -  
acceptation d'un nouveau membre**

CONSIDÉRANT QUE l'une des actions de la *Politique culturelle* dont la MRC s'est dotée, prévoit le maintien de la Commission des Arts et de la Culture (CAC);

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de cette commission est de favoriser la concertation et les échanges entre les divers intervenants en ce qui a trait au développement des arts et de la culture, en lien avec l'application de la *Politique culturelle*;

CONSIDÉRANT QUE dans les objectifs généraux, la composition de la CAC compte un maximum de neuf membres dans le but d'assurer une bonne représentativité des divers champs culturels et du territoire;

CONSIDÉRANT QU'il y a présentement deux postes à combler au sein de la CAC;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE le conseil désigne Madame Christine Gilliet, des Escoumins, à titre de membre de la Commission des Arts et de la Culture.

RÉSOLUTION 2021-02-054

**Adoption de la Politique d'acquisition  
d'oeuvres d'art révisée - février 2021**

CONSIDÉRANT QUE l'une des orientations de l'axe 2 de la *Politique culturelle révisée 2014* consiste à valoriser et soutenir le travail des artistes, des artisans et des organismes culturels du milieu;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2007, la MRC de La Haute-Côte-Nord s'engage envers les artistes et les artisans du milieu par l'adoption et la mise en œuvre de la *Politique d'acquisition d'œuvres d'art* (PAOA);

CONSIDÉRANT QUE pour diversifier sa collection et soutenir les artistes haut-nordcôtiers dans une démarche de professionnalisation, il est nécessaire d'apporter des modifications à la PAOA;

CONSIDÉRANT QU'un projet de modification de la PAOA a été présenté à la Commission des Arts et de la Culture de la MRC de La Haute-Côte-Nord, portant principalement sur :

- l'ajout d'un membre du jury provenant du milieu municipal;
- donner plus d'ouverture quant à la représentation ou l'évocation de l'œuvre;
- la quantité des œuvres;
- elle doit se limiter au budget seulement;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, sur recommandation de la conseillère en développement culturel et touristique et de la Commission des Arts et de la Culture, adopte le document *Politique d'acquisition d'œuvres d'art révisée – Février 2021*;

QUE cette résolution abroge les résolutions 07-05-112, 08-08-185 et 2012-06-125.

RÉSOLUTION 2021-02-055

***Autorisation de déposer une demande de financement  
pour réaliser une étude portant sur la faisabilité d'un organisme  
dédié au transport collectif et au transport adapté***

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord ne compte aucun système de transport en commun constitué et reconnu au niveau régional;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite l'implantation sur son territoire d'un service de transport en commun en tenant compte des concepts d'électrification des transports;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE le conseil mandate la direction générale pour formuler une demande de soutien financier auprès des autorités compétentes dont, entre autres, le ministère des Transports du Québec et le Fonds Vert.

RÉSOLUTION 2021-02-056

***Autorisation à lancer un appel d'offres sur l'opportunité  
d'établir un système de transport en commun  
sur le territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord***

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord de la MRC envisage la réalisation d'une étude dédiée à l'opportunité et la faisabilité d'établir un système de transport en commun sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de la MRC est de s'adjoindre l'expertise requise pour répondre à l'ensemble des enjeux en lien avec la création d'un réseau de transport collectif et de transport adapté sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise la direction générale à lancer un appel d'offres afin de pouvoir identifier une société, une entreprise, un groupe-conseil ou encore une expertise universitaire ayant pour mandat de conseiller et accompagner la MRC dans sa démarche de recherche visant à établir un service de transport en commun sur son territoire.

RÉSOLUTION 2021-02-057

***Centre administratif - nettoyage et désinfection  
du système de ventilation - octroi d'un contrat***

CONSIDÉRANT QUE le conseil a donné le mandat à la direction générale de procéder à un appel d'offres sur invitation pour effectuer le nettoyage et la désinfection du système de ventilation de son centre administratif (résolution 2021-01-018);

CONSIDÉRANT QU'une seule des deux entreprises invitées a déposé une offre de service, soit Éco Ventil Max, de Chicoutimi;

CONSIDÉRANT QUE la proposition répond à la demande de prix de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise la direction générale à accorder le contrat à Éco Ventil Max, de Chicoutimi, et à engager la somme de 19 218,70 \$ avant les taxes applicables, pour la réalisation du nettoyage des conduits du système de ventilation, de chauffage et de climatisation de son centre administratif;

QUE le conseil autorise le directeur général à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celui-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

RÉSOLUTION 2021-02-058

***Travaux d'aménagement d'un bureau d'accueil -  
paiement des travaux***

CONSIDÉRANT QUE la MRC a conclu une entente contractuelle avec Construction B.E.S.T. inc. pour la construction d'un bureau d'accueil au centre administratif (2020-09-045);

CONSIDÉRANT QUE les travaux pour la réalisation du bureau d'accueil sont quasi complétés;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord autorise le Service de la trésorerie à procéder au paiement des travaux de Construction B.E.S.T. inc. au montant maximal de 30 000 \$ excluant les taxes applicables.

RÉSOLUTION 2021-02-059

***Autorisation à lancer un appel d'offres visant l'installation  
d'une fibre optique au centre administratif de la MRC***

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC mandate le directeur général pour préparer et lancer un appel d'offres visant l'installation d'une fibre optique à son centre administratif situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins.

RÉSOLUTION 2021-02-060

***Autorisation à lancer un appel d'offres visant  
à actualiser le système téléphonique de la MRC***

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC mandate le directeur général pour préparer et lancer un appel d'offres visant l'actualisation du système téléphonique de son centre administratif situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins.

RÉSOLUTION 2021-02-061

***Recommandation d'embauche - directrice  
du Service technique et de l'environnement***

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute Côte Nord a publié une offre d'emploi afin de pourvoir le poste de direction du Service technique et de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a retenu les services de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'accompagner dans cette démarche (résolution 2020-11-315);

CONSIDÉRANT QUE les premières entrevues, des vérifications et des recherches ont mené à des rencontres entre les candidats retenus et les membres du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le conseil, sur recommandation de la FQM et du comité de sélection, entérine l'embauche de Madame Marie-Michèle Couture à titre de directrice du Service technique et de l'environnement, et que son embauche à ce poste soit effective à compter du 15 mars 2021;

QUE les conditions d'embauche de Madame Couture soient celles édictées dans la *Politique de conditions de travail des employés cadres de la MRC de La Haute-Côte-Nord*.

***Correspondance***

Le directeur général dépose la liste des correspondances reçues.

RÉSOLUTION 2021-02-062

***Appui à l'Alliance de l'industrie touristique du Québec***

ATTENDU QUE l'Alliance de l'industrie touristique du Québec a élaboré des priorités et recommandations afin d'assurer une relance économique durable de l'industrie touristique du Québec;

ATTENDU QUE l'activité touristique est à la base de l'économie de plusieurs municipalités de la MRC de La Haute-Côte-Nord, de même que de la Côte-Nord;

ATTENDU QUE les retombées économiques et sociales du tourisme sont un apport important pour toutes les régions du Québec;

ATTENDU QUE le tourisme aura été le secteur économique le plus durement touché par la pandémie mondiale, et que plusieurs experts s'attendent à ce qu'il ne retrouve pas sa vigueur de 2019 avant 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, et unanimement résolu :



QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie les propositions de l'Alliance de l'industrie touristique du Québec déposées auprès du ministère du Tourisme afin de mettre sur pied une stratégie de relance de notre industrie touristique.

#### RÉSOLUTION 2021-02-063

##### **Adoption du rapport des déboursés**

CONSIDÉRANT l'émission des certificats de disponibilité des crédits par le secrétaire-trésorier et directeur général (article 961 du *Code municipal du Québec*);

CONSIDÉRANT l'autorisation de dépense qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du *Code municipal du Québec* et du règlement 111-2008);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord approuve :

- la liste des déboursés du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2021 au montant de 456 567,51 \$;
- le journal des salaires du 13 janvier 2021 au montant de 40 165,68 \$;
- le journal des salaires du 27 janvier 2021 au montant de 41 502,66 \$;
- le journal des salaires des élus pour le mois de janvier 2021 au montant de 5 950,95 \$;

le tout totalisant une somme de 544 186,80 \$.

#### RÉSOLUTION 2021-02-064

##### **Adoption du règlement 153-2021 décrétant la création d'un fonds de roulement à la MRC de La Haute-Côte-Nord**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Haute Côte-Nord ne possède pas de fonds de roulement;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 1094 du *Code municipal du Québec* afin de se constituer un fonds de roulement, soit à titre d'outil de financement pour des acquisitions et des immobilisations;

CONSIDÉRANT QUE la MRC peut se doter d'un fonds de roulement d'un montant maximal de 2 200 000 \$, soit un montant n'excédant pas 20 % des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le fonds de roulement de la MRC sera constitué d'une somme de 200 000 \$ à même le surplus accumulé du 31 décembre 2019, tel que décrit au rapport financier adopté en mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 19 janvier 2021 et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le *Règlement 153-2021 décrétant la création d'un fonds de roulement à la MRC de La Haute-Côte-Nord* soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

#### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2**

Un fonds de roulement au montant de deux cent mille dollars (200 000 \$) est créé pour la MRC de La Haute-Côte-Nord, et ce, en conformité avec l'article 1094 du *Code municipal du Québec*, afin de mettre à la disposition du conseil les montants dont il peut avoir besoin pour toutes les fins de sa compétence.

#### **ARTICLE 3**

Aux fins mentionnées à l'article 2, le conseil approprié la somme de deux cent mille dollars (200 000 \$) à même le surplus accumulé de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019.

#### **ARTICLE 4**

À cette fin, le conseil peut, par résolution, emprunter à ce fonds des montants dont il peut avoir besoin pour les fins mentionnées à l'article 2, et qui ne dépassent pas deux cent mille dollars (200 000 \$) sur une période n'excédant pas 10 ans.

#### **ARTICLE 5**

Les règles relatives à la gestion du fonds de roulement sont édictées au *Code municipal du Québec*.

#### **ARTICLE 6**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, à même le surplus accumulé de la MRC, les sommes requises pour maintenir ou ajuster la valeur du fonds de roulement en vigueur chaque année dans les prévisions budgétaires de la MRC.

#### **ARTICLE 7**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

### **RÉSOLUTION 2021-02-065**

#### ***Reconnaissance du Motel de l'Énergie comme aire de services essentiels permanents sur la route 389***

CONSIDÉRANT QU'au cours des 30 dernières années, le Motel de l'Énergie a servi d'aire de services essentiels permanents aux usagers de la route 389 sans aucune aide de l'État;

CONSIDÉRANT QUE la COVID-19 oblige Hydro-Québec à contingenter les visites au barrage Manic-5, ce qui affecte l'achalandage actuel et probablement à moyen terme du Motel de l'Énergie;

CONSIDÉRANT QUE la COVID-19 a provoqué la fermeture des frontières avec les États-Unis et a ainsi mis un frein au développement d'une clientèle internationale;

CONSIDÉRANT QUE les opérations forestières et de sylviculture se déplaceront prochainement dans d'autres secteurs éloignés du Motel de l'Énergie, ce qui privera donc l'entreprise de revenus importants;

CONSIDÉRANT QU'il est toujours difficile de prévoir si l'activité minière se maintiendra au rythme actuel;

CONSIDÉRANT QUE les principaux travaux de voirie sur la route 389, au niveau du secteur du Motel de l'Énergie, achèvent et qu'il n'y a rien de significatif prévu au cours des prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux, depuis quelques années, ont procuré un intéressant chiffre d'affaires au Motel de l'Énergie;

CONSIDÉRANT QUE les travaux entrepris au barrage Manic-5 depuis quelques années ont contribué avantageusement à la santé financière du Motel de l'Énergie mais qu'il n'y a rien d'important de prévu pour les prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux a reconnu la position géographique stratégique du Motel de l'Énergie sur la route 389 en y installant un service ambulancier pour desservir cette région;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une réunion tenue le 29 juin 2020 aux locaux de la MRC Manicouagan et regroupant des intervenants majeurs du milieu, tous ont reconnu que le Motel de l'Énergie est une structure hôtelière absolument nécessaire sur la route 389 pour assurer de façon permanente la sécurité et le confort des usagers, et qu'il faut faire tous les efforts possibles pour soutenir cette entreprise;

CONSIDÉRANT QUE la santé et le confort des usagers de la route 389 doivent être assurés en permanence étant donné la dangerosité du réseau routier et la diversité des usagers qui l'utilisent;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord reconnaît le Motel de l'Énergie comme une aire de services essentiels permanents sur la route 389 et désire contribuer à la démarche menant à cette reconnaissance;

QUE cette contribution se traduise par une invitation aux principaux partenaires que sont Hydro-Québec, le ministère des Transports, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, ainsi que le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles à :

- reconnaître le Motel de l'Énergie comme une aire de services essentiels permanents;
- maximiser les retombées économiques de leurs activités, ou celles de leurs fournisseurs, par la consommation de biens et services offerts par le Motel de l'Énergie.

### ***Période de questions***

Madame la Préfet, assistée du directeur général, répond aux questions qui lui sont adressées par les journalistes.

### ***Certificat de disponibilité***

Je soussigné, Paul Langlois, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir tous les engagements mentionnés au présent procès-verbal.

En foi de quoi, j'ai signé ce 16 février 2021.

---

Paul Langlois  
Directeur général et secrétaire-trésorier

### **RÉSOLUTION 2021-02-066**

#### ***Fermeture de la séance***

Il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit et est fermée.

Fermeture de la séance à 14 h 53.

PAR LES PRÉSENTES, JE, MICHELINE ANCTIL, PRÉFET, APPROUVE TOUTES LES RÉSOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

---

Micheline Anctil  
Préfet de comté

---

Paul Langlois  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

### Liste d'équipements, licences informatiques et ameublement à acquérir en 2021

DESCRIPTION	QTÉ	\$ Unitaire (sans taxes)	\$ Total (sans taxes)	\$ Prévu budget 2021
<b>SITE WEB</b>				
Site Web - hébergement pour 2021 + nom domaine	1	250,00 \$	<b>250,00 \$</b>	250,00 \$
Site Web - abonnement au service de l'infolettre (coût annuel - sera payant à compter d'octobre 2021)	1	200,00 \$	<b>200,00 \$</b>	200,00 \$
Site Web - acquisition du module documents légaux pour gérer la page "Documentation" - coût non récurrent	1	300,00 \$	<b>300,00 \$</b>	300,00 \$
Site Web - acquisition du module d'épuration des abonnés pour l'infolettre - coût non récurrent	1	100,00 \$	<b>100,00 \$</b>	100,00 \$
Site Web - achat d'une banque heures (25 heures) pour suivi et mise à niveau du site, regrouper les pages Facebook et soutien technique pour l'agente aux communications	1	2 375,00 \$	<b>2 375,00 \$</b>	2 000,00 \$
Site Web - certificat de sécurité (site sécurisé) - renouvellement du certificat à compter d'octobre 2021 - à renouveler à chaque année	1	35,00 \$	<b>35,00 \$</b>	35,00 \$
<b>CONSEIL SANS PAPIER</b>				
ICO Conseil sans papier - Banque de 10 heures pour diverses modifications aux formulaires, accompagnement et formation pour les nouveaux employés	1	1 500,00 \$	<b>1 500,00 \$</b>	1 500,00 \$
ICO Conseil sans papier - migration de la base de données vers SQL serveur 2019 - déjà autorisé en 2020 par résolution mais non exécuté en raison de l'état du serveur informatique	1	450,00 \$	<b>450,00 \$</b>	450,00 \$
ICO Conseil sans papier - renouvellement du contrat annuel de soutien technique	1	818,83 \$	<b>818,83 \$</b>	818,83 \$
<b>RÉSEAU INFORMATIQUE</b>				
Abonnement mensuel licences MS365 - 45 licences incluant Exchange Online	12	720,00 \$	<b>8 640,00 \$</b>	2 160,00 \$
<b>SERVICE TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENT (GMR)</b>				
Achat d'une licence Adobe Acrobat pour l'adjointe administrative - licence perpétuelle avec clé	1	700,00 \$	<b>700,00 \$</b>	700,00 \$

DESCRIPTION	QTÉ	\$ Unitaire (sans taxes)	\$ Total (sans taxes)	\$ Prévu budget 2021
Ordinateur portable pour nouvel employé agent tolérance zéro	1	1 350,00 \$	<b>1 400,00 \$</b>	1 350,00 \$
Écran pour nouvel employé agent tolérance zéro	1	150,00 \$	<b>150,00 \$</b>	150,00 \$
Chaise de travail pour nouvel employé agent tolérance zéro	1	350,00 \$	<b>350,00 \$</b>	350,00 \$
Bureau de travail pour nouvel employé agent tolérance zéro	1	1 100,00 \$	<b>1 100,00 \$</b>	1 100,00 \$
Chaise de travail pour direction service	1	350,00 \$	<b>350,00 \$</b>	350,00 \$
<b>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b>				
Portable pour remplacer le PC de l'analyste financière	1	1 500,00 \$	<b>1 499,00 \$</b>	1 350,00 \$
Portable pour employés FRR	3	1 500,00 \$	<b>4 500,00 \$</b>	2 700,00 \$
Écran pour employés FRR	3	150,00 \$	<b>450,00 \$</b>	300,00 \$
Logipro logiciel de suivi des clients - mise à jour	1	2 500,00 \$	<b>2 500,00 \$</b>	2 500,00 \$
<b>ÉVALUATION FONCIÈRE</b>				
Chaise de travail pour inspecteur - avec assise plus longue (personne de grande taille)	1	600,00 \$	<b>600,00 \$</b>	600,00 \$
Suivi citoyen de PG - licence, formation, activation, gestion projet, CESA	1	6 000,00 \$	<b>6 000,00 \$</b>	6 000,00 \$
<b>AMÉNAGEMENT ET TNO</b>				
Gestion des permis de PG - licence, gestion projet, formation, installation, CESA	1	6 200,00 \$	<b>6 200,00 \$</b>	6 200,00 \$
Géomatique - imprimante TX- 4000 MFP T36 imprimante intégrée, un numériseur T36 et un ordinateur tout-en-un	1	13 200,00 \$	<b>13 200,00 \$</b>	13 200,00 \$
Géomatique - acquisition nouvelle licence ArcGIS Entreprise (Workgroup) basic	1	17 500,00 \$	<b>17 500,00 \$</b>	17 500,00 \$
Géomatique - contrat annuel soutien et mise à jour	1	3 900,00 \$	<b>3 900,00 \$</b>	3 900,00 \$
Géomatique - licence GSF (Groupe système forêt) incluant l'entretien	2	560,00 \$	<b>1 120,00 \$</b>	1 120,00 \$
Géomatique - stagiaire (licence additionnelle, etc.)	1	4 280,00 \$	<b>4 280,00 \$</b>	4 280,00 \$
Tablette à clavier pour bureau aménagiste (ergonomie)	1	140,00 \$	<b>140,00 \$</b>	140,00 \$
Écran 24 pouces pour technicienne terres publiques -	1	200,00 \$	<b>200,00 \$</b>	200,00 \$
Remplacement de l'ordinateur PC de la technicienne des terres publiques (PC plus performant pour applications ArcGIS, avec carte graph. Quadro P2200, 16 GB RAM, processeur Xeon):	1	2 099,00 \$	<b>2 099,00 \$</b>	1 400,00 \$
GPS (coût achat : 800 \$ moins retour de l'ancien 300 \$)	2	800,00 \$	<b>1 300,00 \$</b>	500,00 \$
Ordinateur portable - remplacement celui ingénieur forestier	1	1 499,00 \$	<b>1 499,00 \$</b>	1 350,00 \$

DESCRIPTION	QTÉ	\$ Unitaire (sans taxes)	\$ Total (sans taxes)	\$ Prévu budget 2021
Ordinateur portable	1	1 499,00 \$	<b>1 400,00 \$</b>	1 350,00 \$
Écran additionnel	1	150,00 \$	<b>150,00 \$</b>	200,00 \$
Bureaux travail nouveaux employés	2	1 100,00 \$	<b>2 200,00 \$</b>	2 200,00 \$
Chaises de travail nouveaux employés	2	350,00 \$	<b>700,00 \$</b>	700,00 \$
<b>ADMINISTRATION</b>				
Imprimante multifonction pour bureau d'accueil	1	260,00 \$	<b>260,00 \$</b>	400,00 \$
Armoire avec serrure pour bureau d'accueil (chèques, documents, effets personnels)	1	350,00 \$	<b>350,00 \$</b>	0,00 \$
Tiroir-caisse à clé pour argent - bureau d'accueil	1	200,00 \$	<b>200,00 \$</b>	200,00 \$
Tablette rétractable pour compteur postal - bureau d'accueil	1	300,00 \$	<b>300,00 \$</b>	0,00 \$
Pellicule intimité pour vitres de la salle du Conseil	1	250,00 \$	<b>250,00 \$</b>	250,00 \$
TPV pour paiement à l'accueil - Acquisition et installation	1	200,00 \$	<b>200,00 \$</b>	200,00 \$
TPV pour paiement à l'accueil - utilisation (coût mensuel Scoeur 2020 : 52,56 \$)	12	53,00 \$	<b>636,00 \$</b>	636,00 \$
Imprimante pour administration (remplacement de la HP 4240)	1	380,00 \$	<b>380,00 \$</b>	600,00 \$
Ordinateur portable - remplacement de celui de l'ajointe administrative	1	1 400,00 \$	<b>1 400,00 \$</b>	1 350,00 \$
Chaises à changer ou nouveaux employés	1	350,00 \$	<b>350,00 \$</b>	350,00 \$
Écran ordinateur à remplacer	2	170,00 \$	<b>340,00 \$</b>	340,00 \$
Formation Webinaire FQM/ADMQ pour le SEAO - adjointe de direction	1	157,00 \$	<b>157,00 \$</b>	157,00 \$
Webinaire Préparation des appels d'offres municipaux - nouveau cadre normatif employés de direction	1	375,00 \$	<b>375,00 \$</b>	375,00 \$
Formation Groupe Intelli - bureautique pour tout le personnel	1	400,00 \$	<b>400,00 \$</b>	400,00 \$
<b>TOTAL :</b>			<b>89 325,00 \$</b>	<b>84 761,83 \$</b>